
AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Contrat de fourniture de bateaux au profit de la mission EUCAP Sahel Mali à Bamako, Mali

1. Référence de la publication

ESM/AO/19/562

2. Procédure

Ouverte locale

3. Intitulé du programme

La décision du Conseil numéro CFSP 2019/312 du 21 février 2019, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

4. Financement

Budget CFSP, adopté via l'accord de financement réf. CFSP/2019/03/EUCAP Sahel Mali

5. Pouvoir adjudicateur

EUCAP Sahel Mali
Sébénikoro, Route Nationale 5
Cité Mali Univers
BPE 2953, Bamako, Mali.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Contrat de fourniture de bateaux accompagnée d'une formation au pilotage au profit de la mission EUCAP Sahel Mali à Bamako, Mali. Diligence de la mission EUCAP Sahel Mali.

Le délai de livraison est de 120 jours calendaires à partir de la date de signature du contrat par la deuxième partie ; conditions de livraison – DDP au siège de la Mission EUCAP Sahel Mali¹. Une formation au pilotage devra être assurée dans les 30 jours suivants la livraison des bateaux.

7. Nombre et intitulés des lots

Le présent marché est composé d'un seul lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

¹ DDP (Duty Delivery Paid) = Délivré au lieu de destination - Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/>

Conformément à l'article 14.2 de la Décision n°2014/219/CFSP du Conseil de l'Union européenne, la participation de personnes physiques et morales à la passation de marchés par EUCAP Sahel Mali est ouverte sans restriction.

Par ailleurs, aucune règle d'origine ne s'applique pour les biens achetés par EUCAP Sahel Mali.

9. Motifs d'exclusion

Les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission pour un marché de fournitures) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations visées dans la section 2.6.10.1. du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir octroyer le marché.

10. Nombre d'offres

Les offres pour des parties d'un même lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

11. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

12. Garantie de bonne exécution

Aucune garantie de bonne exécution n'est requise.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2. des instructions aux soumissionnaires).

15. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai de livraison est de 120 jours calendaires à partir de la date de signature du contrat par la deuxième partie. La formation doit être assurée dans les 30 jours suivants la livraison des bateaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront applicables aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-

traitants:

- 1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

Le critère de sélection est le suivant:

- *Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés doit être supérieur à l'offre financière proposée.*

- 2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies aux points 4 et 5 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois exercices précédant la date limite de soumission.

Le critère de sélection pour les soumissionnaires est le suivant :

- *Le candidat doit avoir au moins deux (02) personnes qualifiées dans les domaines en rapport avec le présent contrat (vente de bateaux).*

- 3) **Capacité technique du soumissionnaire** (évaluée sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du formulaire de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux cinq exercices précédant la date limite de soumission.

Le critère de sélection est le suivant:

- *Le soumissionnaire doit avoir été attributaire, au cours des cinq dernières années, d'au moins deux (2) contrats de même nature, chacun d'un budget au moins équivalent à 40.000 euros.*

Cela signifie que le projet auquel se réfère le soumissionnaire a pu être entamé ou mené à son terme à tout moment durant la période indiquée. Il ne doit toutefois pas nécessairement avoir été entamé et mené à son terme durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des projets menés à leur terme pendant la période de référence (bien qu'entamés avant cette période) soit à des projets non encore menés à leur terme. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition que des preuves suffisantes de sa bonne exécution soient fournies (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, réception définitive). Dans le cas des projets encore en cours d'exécution, seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La réalisation satisfaisante de cette partie doit être étayée par des pièces justificatives (comme pour les projets menés à leur terme), avec indication du montant correspondant

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. À titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur peut estimer que cela n'est pas approprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autres entités ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre repose sur d'autres entités, l'opérateur économique doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché, par exemple en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au

regard des critères de sélection pertinents devront être incluses dans l'offre sous la forme d'un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières effectuent les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent juridiquement responsables,

17. Critères d'attribution

Prix.

SOUSSION DE L'OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible sur le site internet de la mission EUCAP Sahel Mali https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali/area/jobs-funds_fr et sur <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome> ou sur simple demande auprès de l'adresse email suivante : achats@eucap-sahel-mali.eu. Les offres doivent être soumises au moyen du bordereau type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse électronique achats@eucap-sahel-mali.eu ou postale

**EUCAP Sahel Mali, Service Achats
Cité Mali Univers, Route Nationale 5, BPE 2953, Bamako, Mali**

(avec mention de la référence de la publication indiquée au point 1) avant la date limite indiquée au paragraphe 2 - Calendrier des Instructions aux Soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions de tous les soumissionnaires avant la date limite indiquée au paragraphe 2 - Calendrier des Instructions aux Soumissionnaires.

D'éventuels éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement, à l'adresse suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome> et sur le site internet de la mission https://eeas.europa.eu/csdp-missions-operations/eucap-sahel-mali/area/jobs-funds_fr

19. Date limite de soumission des offres

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des offres; celles-ci peuvent être : 1) soit envoyées par la poste ou un service de messagerie privé, 2) soit remises en main propre.

Dans le premier cas, l'offre doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi², alors que dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de l'offre qui fait foi.

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

La date limite de réception des offres est fixée au 02/09/2019 à 17.00, heure de Bamako.

Les offres envoyées au pouvoir adjudicateur après la date limite ne seront pas prises en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficience administrative, rejeter toute offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au pouvoir adjudicateur et:

- SOIT envoyées par courrier ou par service de messagerie, auquel cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi;
- SOIT remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur contre remise d'un accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

**EUCAP Sahel Mali
Service Achats
Sébénikoro, Route Nationale 5
Cité Mali Univers, (en face de la station-service N'doure)
Bamako, Mali**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer son offre par courrier ou par service de messagerie, il enverra également en format électronique, avant la date limite de soumission, à l'adresse de mail achats@eucap-sahel-mali.eu, la copie du récépissé de dépôt.

L'intitulé du marché et la référence de la publication (voir point 1 ci-dessus) doivent être clairement indiqués sur l'enveloppe contenant l'offre et toujours être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les candidats acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture publique des offres est prévue pour le lundi **09/09/2019 à 09h00** au sein du quartier général de la mission EUCAP Sahel Mali.

Par mesure de sécurité, toute société qui **aura déposé une offre et** qui **souhaite participer à la séance publique d'ouverture** des offres devra **en aviser le bureau Achats** de la mission (achats@eucap-sahel-mali.eu), au plus tard **la veille** de la date d'ouverture des offres, en indiquant le nom de la ou des personnes désignées (maximum 2 personnes par société). Celles-ci devront se munir d'**une pièce d'identité** et d'**une carte professionnelle** (ou tout autre document permettant de vérifier l'appartenance du personnel à ladite société) et se présenter **au moins 20 mn avant l'heure prévue** d'ouverture des offres afin de faire les vérifications sécuritaires préalables.

Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.

21. Langue de la procédure

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

22. Base juridique³

La décision du Conseil numéro CFSP 2019/312 du 21 février 2019, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

23. Informations supplémentaires

Sans objet.

³ Indiquez toute particularité (par exemple géographique, thématique ou à court/ long terme) susceptible d'avoir un impact sur les règles de participation).